

Évreux, le 10 juillet 2018

Ce 26 juin 2018, nous étions convoqués à un second CTL relatif à l'ASR 2019 après notre vote contre du 14 juin dernier.

Notre déclaration liminaire, issue de nos travaux du congrès d'Aix-les-Bains et composée de sujets d'ordre nationaux et pas seulement axer sur la DGFIP, le président n'a pas souhaité s'exprimer et a préféré passer directement à l'ordre du jour.

Nous sommes donc passés à l'examen des points à l'ordre du jour, légèrement modifié dans son ordre de présentation, afin de libérer le plus tôt possible une collègue de la Direction.

Point d'information sur la mise en place de la trésorerie hospitalière :

La montée en charge de cette dernière se fera progressivement, le périmètre actuel concerne uniquement le Groupement Hospitalier de Territoire Eure Seine et pays d'Ouche dont les budgets seront basculés à compter du 1^{er} septembre 2018, les M22 quant à eux ne seront basculés qu'à compter du 1^{er} septembre 2019.

Concernant les « hébergés », la trésorerie hospitalière conservera les hébergés dits payants, alors que les hébergés aides sociales seront du ressort de la paierie départementale.

En conséquence le SAR hébergés n'est plus d'actualité dans notre département pour le moment.

La trésorerie hospitalière intégrera également les EPADH de son ressort géographique.

Il est à noter que le DDFIP de l'Orne n'a pas encore pris sa décision concernant le transfert de la gestion de l'hôpital de l'Aigle et que la DRFIP de Seine Maritime en est au même point concernant les hôpitaux du Havre et d'Elbeuf.

Au sujet de **l'ASR 2019**, la seule modification que la Direction a apporté à son projet initial est de ne plus transférer 5 communes de la Saussaye vers la trésorerie de Val de Reuil ainsi que 3 initialement prévues sur le Roumois. A la demande express des élus, ces 8 communes seront donc gérées par la trésorerie de Louviers. Il n'a pas été utile aux yeux de la Direction de transférer le syndicat d'eau vers la trésorerie du Neubourg, le syndicat ne souhaitant pas rejoindre un poste spécifique mais suivre l'agent qui est actuellement en charge de sa gestion. Il est à noter que le recouvrement de l'impôt sur le revenu de la Saussaye représente 1 ETP, mais la Direction nous a informé ne pas avoir encore pris de décision à ce sujet, ceci relevant du volet emploi 2019

En conséquence, le projet d'ASR 2019 de la Direction étant le même que le 14 juin 2018, nous avons une nouvelle fois voté contre ce dernier.

En informations, questions diverses, le Président, dans le cadre d'une meilleure communication, nous a indiqué vouloir faire un point d'information sur Ulysse après chaque CTL, tel que le prévoit la réglementation et qui n'était jusqu'alors pas mis en place.

Nous avons ensuite interpellé la Président au sujet d'un mail envoyé par un A+ de la Direction aux chefs de services du site de Vernon relatif au maintien de la cantine, et qui disait clairement que les OS n'avaient pas défendu cette fermeture et que c'était presque « le patron » qui nous l'avait imposé. Ce qui bien entendu et complètement mensongé, nous avons donc expressément demandé un démenti de ce A+, qui à notre sens a clairement manqué de hauteur de vue.

Pour autant, aucun démenti ne sera fait, ce mail étant normalement un mail personnel.

Nous avons ensuite interrogé le Président au sujet des ponts naturels de 2018, afin que ce dernier mette le 24 décembre à l'ordre du jour du prochain CTL, ce qu'il a consenti à faire.

Les élus Solidaires Finances Publiques au CTL

Jean-Christian ETIENNE (titulaire)
Chantal CADIOU (titulaire)
Benoît COURTAUT (titulaire)